



Conditions générales de vente Amity Dog® (CGV)

Article 1er- Généralité

Les prestations de l'entreprise AMITY DOG® représentée par Elodie DECOULEUR, ci-après dénommée « le prestataire » sont soumises aux présentes CGV, et s'appliquent dès lors que le client a convenu d'un rendez-vous.

AMITY DOG® est une marquée déposée à l'INPI sous le n° 4198102.

SIRET de l'entreprise : 84449563000015.

Le chien en règle est ci-après dénommé « l'animal ».

Article 2 - Déontologie

En tant que Cynologiste™ diplômée auprès de CynoPsy™, Elodie DECOULEUR est signataire de la charte de déontologie des Cynologistes™.

Cette charte peut être téléchargée à l'adresse suivante : [Charte du Cynologiste](#)

Article 3 - Domaine d'intervention

Elodie DECOULEUR pour AMITY DOG® intervient comme conseillère en comportement et en éducation canine, afin d'aider les humains et leurs chiens à cohabiter, s'épanouir et évoluer ensemble en toute bienveillance. Les conseils peuvent porter sur l'éducation, le comportement, le matériel en lien avec les chiens. Les séances peuvent être individuelles ou collectives. Un Cynologiste™ ne peut se substituer au vétérinaire. De ce fait aucune prescription médicamenteuse ne sera faite.

Article 4 - Cadre des rendez-vous

Les séances peuvent avoir lieu au domicile du client, ou en extérieur selon le travail à effectuer. Le lieu est défini par le prestataire.

L'animal devra être à jour de vaccin, identifié, et déparasité, en cas de doute le prestataire peut demander à consulter le carnet de santé du chien. Les chiens de catégorie 1 et 2 ainsi que leurs propriétaires devront être en règle vis-à-vis de la loi.

En cas de doute sur l'état de santé de l'animal, le prestataire se réserve le droit d'interrompre la séance et de demander un contrôle vétérinaire.

Travail avec l'animal : lors des séances en extérieur, seul le prestataire peut définir de la mise en liberté ou de la mise à l'attache de l'animal. La méthode de travail employée par AMITY DOG® est basée sur la coopération de l'animal. Tout le processus se fera donc en méthodes respectueuses de l'intégrité physique et psychique de l'animal.

Matériel : Il n'est pas fourni par le prestataire. Seuls les colliers plats, harnais, muselières de type Baskerville, laisses plates ou longues, sont admis. Dans le cas d'un chien potentiellement agressif ou ayant des antécédents de morsure sur humain, le client devra museler son animal avant l'arrivée du prestataire afin de garantir la sécurité de tous les protagonistes présents. Les colliers étrangleurs, colliers à pointes et autres outils coercitifs ne sont pas admis. Pour une question de sécurité, les laisses à enrouleurs sont également à proscrire.

Article 5 - Responsabilité

Elodie DECOULEUR se réserve le droit de cesser ou annuler toute prestation si :

- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur, ou à l'éthique d'AMITY DOG®
- L'animal n'est pas à jour de ses vaccins et/ou de sa protection antiparasitaire externe ou interne, ou s'il semble malade
- Le chien n'est pas couvert par la responsabilité civile de son propriétaire : le client
- Le client fait preuve de brutalité ou violence envers son animal, manque de respect à AMITY DOG®

Cette liste n'est pas exhaustive. En cas d'annulation d'intervention ou d'interruption de la prestation de la part du prestataire, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le client.

Durant les rendez-vous, le client est toujours présent. Ainsi la responsabilité de l'animal reste en totalité à sa charge tout comme le reste du temps. Le prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque accident impliquant le chien ou étant provoqué par celui-ci. En cas de blessure du chien qui n'est pas du fait du prestataire seule la responsabilité du client ou du tiers impliqué pourra être mise en cause.

Article 6 – Durée, tarification et paiements

La durée des prestations dépend de la demande du client, des objectifs fixés ainsi que de l'assiduité du client.

Les tarifs des prestations sont indiqués sur le site internet d'AMITY DOG® <https://www.amitydog.fr/> dans la rubrique « services et tarifs ». AMITY DOG® est une autoentreprise, de ce fait elle est non assujettie à la TVA. Le prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Un devis peut être envoyé avant rendez-vous à la simple demande du client, mais la base et les frais de déplacement sont annoncés à l'entretien (oral ou écrit) qui précède le rendez-vous. Dans le cas de forfaits le règlement est demandé lors du premier rendez-vous. Le client s'engage à régler le montant total qui lui est demandé à la fin du rendez-vous. Le paiement peut s'effectuer en espèces (dans les limites prescrites par la loi) ou par chèque à l'ordre d'Elodie DECOULEUR. L'encaissement des chèques peut être échelonné sur demande et sous réserve de l'accord express d'Elodie DECOULEUR. Une facture peut être

fournie sur simple demande du client dans les 15 jours qui suivent la prestation ; En cas de retard ou défaut de paiement qu'il soit total ou partiel, le client se verra attribué une pénalité de retard égale à 1% par mois. A cela s'ajoutera un supplément de 40€ au titre des frais de recouvrement.

Article 7 - Annulation et remboursement

Tout rendez-vous annulé par le client moins de 48h avant la prestation prévue sera dû et facturé (hors frais de déplacement si annulé avant le départ du prestataire). Les annulations doivent être effectuées par mail à amitydog51@gmail.com. Lors de la souscription de forfaits et en cas d'arrêt du processus d'éducation avant son terme par le client, aucun remboursement ne pourra être exigé. De même, sans nouvelle du client dans les 2 mois suivant le dernier rendez-vous, le prestataire considèrera le programme comme étant définitivement abandonné. Là aussi aucun remboursement ne pourra être demandé.

Le règlement, ou un acompte, peut être demandé avant la prestation, en cas d'annulation de la part du prestataire, le prestataire s'engage à replacer la prestation dans un délai maximum d'un mois, et/ou à procéder au remboursement du client.

En cas de maladie ou de décès du chien empêchant la poursuite des cours, le forfait est transposable à un autre chien propriété du client ou de son entourage, sous réserve d'acceptation de la part d'Elodie DECOULEUR. Un certificat vétérinaire pourra être exigé pour justification.

Article 8 – Prestations de service

Les services proposés sont ceux détaillés sur le site internet <http://www.amitydog.fr> . Ces services sont proposés tant qu'ils sont visibles sur le site internet. AMITY DOG® peut également proposer des prestations personnalisées qui seront au préalable détaillées au client. Ce dernier peut, sur demande express, obtenir un devis.

Article 9 : Propriétés intellectuelles

Les protocoles ou fiches conseils fournis au client par Elodie DECOULEUR, par quel biais que ce soit, sont la propriété intellectuelle de Elodie DECOULEUR pour AMITY DOG® au titre du droit d'auteur. Ils ne peuvent être copiés ou diffusés sans son autorisation écrite. Du fait de l'étude de chaque situation de manière individuelle, les exercices proposés et conseils donnés ne sont valables et applicables que pour le client et son animal et ne sauraient être bénéfiques dans une autre situation. Toute tentative de translation des conseils ou protocoles donnés par Elodie DECOULEUR à un autre problème ou à un autre individu est formellement déconseillé et ne relèvera en aucun cas de la responsabilité du prestataire.

Article 10 : Obligations du prestataire

AMITY DOG® n'est en aucun cas tenu d'une obligation de résultats. Son obligation est une obligation de moyens, c'est à dire que tout sera mis en œuvre pour conseiller et accompagner les clients. Lors du premier contact, le prestataire s'engage à communiquer précisément les tarifs en vigueur, ainsi que le déroulement du bilan et les méthodes utilisées.

Dans le cas où la situation présentée dépasserait les limites de compétence d'Elodie DECOULEUR, cette dernière s'engage à tenter de trouver un professionnel susceptible d'aider les clients. Le suivi et la responsabilité du prestataire s'arrêtent dès lors que les coordonnées du professionnel ont été communiquées au client ou que les motifs de l'incapacité de travail ont été expliqués par voie orale ou écrite au client.

Article 11 : Obligations du client

Le client a obligation de fournir au prestataire toutes les informations que ce dernier juge nécessaire et cela tout au long du suivi. Le prestataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences imputables à des omissions. Lorsque le suivi est accepté par le client, celui-ci s'engage à tout mettre en œuvre pour l'application des conseils et protocoles fournis par AMITY DOG®. Concernant les photos et vidéos prises lors des séances par Elodie DECOULEUR, le client donne l'autorisation de les utiliser pour les communications de l'entreprise AMITY DOG® sans dévoiler son nom. Si d'aventure le client ne souhaitait pas que ces photos et/ou vidéos ne soient utilisées et diffusées par le prestataire, il devra l'en informer par écrit avant la séance.

Article 12 : Limites de responsabilité du prestataire

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Elodie DECOULEUR se réserve le droit de rompre le présent contrat et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis que Elodie DECOULEUR se doit d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

Article 13 : Assurance :

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

Article 14 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable. Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir, notamment en faisant preuve de bonne foi. Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.